



COMMENT LIRE MON RELEVÉ D'ÉPARGNE 2^e pilier

Police

Il s'agit du numéro de la police de prévoyance auprès de l'Établissement

Mouvement de votre épargne

Le **Total de vos retraits** représente le(s) montant(s) retiré(s) pendant l'année civile écoulée

Le **Total de vos versements** représente le(s) montant(s) versé(s) pendant l'année civile écoulée

Information sur votre épargne

Le **Capital constitué** représente le montant effectivement accumulé au terme de l'année civile écoulée depuis le début du contrat. Il est constitué des primes payées, des intérêts d'épargne et des bonus d'intérêts et est diminué des frais prélevés. Ce montant est utilisé lors du rachat ou du remboursement et, à l'échéance, pour déterminer le montant de la prestation

Projection de vos prestations

La **Date d'échéance** est la date de la retraite réglementaire du preneur d'assurance

La **Rente garantie** correspond à la prestation minimale qui sera versée à l'âge terme réglementaire

Le **Capital retraite** est une projection du capital qui sera accumulé à l'âge terme réglementaire. Cette projection est calculée avec le taux d'intérêt applicable à la police. Si aucun montant n'est précisé, soit la police n'est pas soumise aux CPA PLP 2011, soit elle n'est pas soumise aux nouvelles Conditions générales



Madame
Gilberte Exemple
Chemin de l'Ecu 36
1212 Grand-Lancy

RELEVÉ D'ÉPARGNE

Genève, le ...

● Police n° XX.XXX.XX.X.XX.XX

2^e pilier

● Mouvement de votre épargne pour l'année 20XX

Total de vos retraits	CHF	0.00
Total de vos versements	CHF	0.00

● Information sur votre épargne

Situation au 31.12.20XX		
Capital constitué	CHF	16'956.45

● Projection de vos prestations

Date d'échéance au 01.11.2028		
Rente mensuelle garantie	CHF	1'046.50
Capital retraite	CHF	261'759.95

Cette projection vous est donnée à titre d'information et tient compte de vos versements, de vos éventuels retraits et des bonus acquis jusqu'au 31.12.20XX. Vos primes contractuelles futures sont également prises en compte.

Sans nouvelles de votre part dans les 30 jours, ce relevé est considéré comme accepté.

Relevé sans signature